

Conditions générales relatives aux séminaires, conférences, prestations de conseil ou autres produits.

1. Champ d'application

- a. Les présentes conditions générales, ci-après dénommées "**CG**", s'appliquent à toutes les prestations réalisées par APEXpro Sàrl, Case postale 131, 1610 Oron-la-Ville, ci-après dénommée "**APEXpro**", dans le cadre des séminaires, conférences, prestations de conseil ou autres produits.
- b. Les présentes CG sont réputées avoir été acceptées avec la réception de la confirmation d'APEXpro par le client. Si le client souhaite contester les présentes conditions générales, il doit le notifier par écrit dans les trois jours ouvrables. Toute condition générale du client qui leur serait contraire est récusée par les présentes CG. Une telle condition générale ne saurait s'appliquer, sauf reconnaissance écrite de la part d'APEXpro.

2. Inscription aux séminaires

L'inscription peut être effectuée par écrit ou via Internet; elle engage le mandant. Le contrat est réputé conclu à réception de la confirmation écrite de l'inscription, envoyée par APEXpro.

Concernant les formations concordataires, lorsque le nombre de participants, tel que défini ci-après sous chiffre 4, est atteint, APEXpro adresse une validation de la formation. Les inscriptions se bouclent 7 jours avant le début de la formation.

3. Organisation des formations

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit d'ajourner des cours, de regrouper des classes ou de déplacer le lieu du cours. En cas d'absence de l'enseignant attitré, APEXpro procédera à son remplacement. Lorsque la formation est dispensée hors des locaux d'APEXpro, les frais de location de la salle sont à charge du client.

4. Nombre de participants

Afin d'assurer un parfait déroulement de ses formations, APEXpro fixe pour chacune d'entre elle un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Si le nombre des participants est insuffisant, la formation pourra être annulée 5 jours avant la date prévue et le client sera dispensé du paiement. Les candidats en seront avertis par courriel. Les éventuels frais supplémentaires subis par les participants en raison de l'annulation de la formation ne seront pas à la charge d'APEXpro.

Si le mandant, sans concertation préalable avec APEXpro, envoie un nombre plus élevé de participants que prévu dans la confirmation, APEXpro percevra alors, par apprenant, des frais de formation supplémentaires équivalents à :

1. Séminaire d'un demi jour : CHF 300.-
2. Séminaire d'un jour : CHF 500.-

5. Préparation des séminaires

48 heures au plus tard avant le début d'un séminaire en présentiel, le client devra adresser à APEXpro la liste exacte des participants.

6. Conditions d'annulation aux formations

Les annulations et modifications d'inscription doivent être notifiées par écrit et ne deviennent juridiquement valables qu'après une confirmation écrite d'APEXpro.

En cas d'annulation d'une formation en présentiel, les règles de facturation ci-après s'appliquent :

- a. **16 à 30** jours civils avant la date de début du séminaire **50 %** du prix de la formation.
- b. **6 à 15** jours civils avant la date de début du séminaire **75 %** du prix de la formation.
- c. **0 à 5** jours civils avant la date de début du séminaire **100 %** du prix de la formation.

L'annulation d'une formation en distanciel jusqu'à 5 jours avant le début de celle-ci, fera l'objet d'une facture de CHF 50.- pour couvrir les frais de dossier. Dès que la formation en ligne a débuté, la facture sera établie conformément à la confirmation.

En cas d'annulation d'un séminaire par APEXpro pour cause de maladie d'un formateur ou d'un intervenant ou encore pour cause de force majeure, il ne peut être fait valoir aucun droit à l'exécution de la prestation. Dans la mesure du possible, une autre date sera proposée.

7. Absence

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

8. Réussite des séminaires

Les cours et exercices proposés lors des séminaires sont conçus selon le principe qu'un public attentif doit pouvoir en atteindre les objectifs. APEXpro ne saurait toutefois assumer la responsabilité de la réussite ou non d'une formation.

Les tests effectués par les participants aux formations concordataires restent la propriété d'APEXpro et sont stockés pendant 10 ans.

9. Attestation de cours

- a. Aucune attestation n'est établie pour des formations concordataires. Celles-ci peuvent être téléchargées sur la plateforme GPS.
- b. Une attestation de participation est délivrée au terme des formations qui ne sont pas soumises au concordat. En cas de réussite d'examen, une attestation de réussite à l'examen final sera délivrée.

10. Exclusion des cours

APEXpro se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de la formation reste due en cas de comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

11. Confidentialité

Les deux parties au contrat s'engagent à traiter de façon confidentielle les informations relatives à l'autre partenaire contractuel, pour autant qu'il ne s'agisse pas là d'informations déjà tombées dans le domaine public.

APEXpro est tenu à la confidentialité des secrets d'affaires du client qui lui sont divulgués dans le cadre de l'exécution du mandat; elle doit préserver la confidentialité tant de la teneur que de la mise en œuvre de la collaboration, et doit observer la plus grande discrétion sur tous les secrets d'affaires qui lui ont déjà été divulgués.

Cette obligation de confidentialité est maintenue également au-delà de la durée de la collaboration.

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution du contrat (exécution de la prestation) appartiennent à APEXpro.

Le client s'engage à faire face à toutes les demandes de tiers concernant une violation de droits de propriété intellectuelle, et à prendre à sa charge tous les frais résultant d'une telle violation, y compris les éventuels dommages et intérêts.

APEXpro s'engage à informer immédiatement le client de toute demande d'indemnisation ainsi qu'à lui fournir tous les documents nécessaires à sa défense, sous réserve de l'obligation de respecter le secret.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit des pages publiées dans les formations APEXpro, faite sans l'autorisation de ses auteurs pour chacune de leur partie, est illicite et constitue une contrefaçon.

Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste, et d'autre part les courtes citations justifiées par le caractère technique ou d'information du contenu des formations. Dans ce cas, la source "APEXpro Sàrl" sera mentionnée.

13. Protection des données

Par le biais de votre inscription auprès d'APEXpro, vous approuvez l'utilisation de vos données personnelles (coordonnées privées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par APEXpro. Ces données personnelles pourraient être utilisées dans différents buts (publicités, refus d'inscription en raison du non-respect des modalités de paiement, etc.). Vous pouvez vous désabonner de notre newsletter à tout moment, verbalement ou par écrit.

14. Enregistrement audio/vidéo

Il est interdit aux apprenants d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio lors de nos formations, sans le consentement explicite d'APEXpro.

Les films et photos réalisés par les formateurs sont exclusivement utilisés en interne, dans le cadre de la préparation des formations destinées au client ainsi que pour l'instruction des formateurs d'APEXpro. Toute utilisation pour le compte de tiers est exclue.

15. Assurance

Pour toutes les formations ou autres produits organisés par APEXpro, nous déclinons toute responsabilité pour les accidents ou les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante et être couvert par une assurance accident. L'utilisation des installations d'APEXpro s'effectue à vos risques et périls. APEXpro ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

APEXpro n'assumera pas non plus les autres dommages et coûts directs comme la perte de salaire, le manque à gagner, les prétentions de tiers, la perte de données, les frais de déplacement ou encore les dommages consécutifs et dommages pécuniaires de toute nature.

16. Facturation

La facturation et le paiement s'effectuent en francs suisse.

Si le mandat s'étend sur plus d'un mois, APEXpro est en droit de facturer une fois par mois sur la base des prestations effectivement fournies. Si le client est en retard pour le règlement des factures échues, APEXpro est alors en droit de suspendre son travail sur le projet en cours et ce, jusqu'à ce que lesdites créances soient honorées.

17. Conditions de paiement

Les prestations sont exigibles dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Les factures doivent être réglées sans escompte. En cas de retard de paiement, APEXpro est en droit de facturer des intérêts de retard ad hoc.

18. Modifications

APEXpro se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

19. Droit applicable et for

Toutes les relations juridiques avec APEXpro sont soumises au droit suisse. Les tribunaux du canton de Vaud sont exclusivement compétents pour juger de tout litige résultant des présentes conditions générales. Ces conditions générales sont soumises aux dispositions du code des obligations. Les parties s'y réfèrent pour les questions non explicitement couvertes par le présent document. En cas de litige, le for est le tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois.

20. Dispositions finales

Si l'une des dispositions susmentionnées s'avère sans effet, cela n'affectera en rien la validité des autres dispositions. La disposition sans effet sera alors remplacée par une disposition juridiquement admise et efficace, apte à atteindre l'objectif visé par la disposition sans effet. Il en va de même du comblement d'éventuelles lacunes.